

15 mar 2012 -22:11

Appartient à [Conseil des ministres du 12 mars 2012](#)

Signature du "template of confirmation" pour la modification du prêt des pays de la zone euro à la Grèce

Le Conseil des ministres a mandaté le ministre des Finances Steven Vanackere de signer le "template of confirmation" qui modifie le prêt des pays de la zone euro à la Grèce.

La modification du prêt, qui a été accordé le 21 juillet 2011, concerne les points suivants :

- Le délai de paiement est prolongé de 4,5 ans à 10 ans
- L'échéance des prêts est portée de 10 à 15 ans

Le Conseil des ministres a approuvé les modifications le 2 septembre 2011.

Ensuite, les pays membres de la zone euro ont décidé, le 21 février 2012, de réduire le taux d'intérêt, qui est entré en vigueur de manière rétroactive le 15 juin 2011, à nouveau à 150 points de base au lieu des 200 points de base pour les trois premières années et 300 points de base pour les années suivantes, comme repris dans le premier amendement de la convention de prêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>